



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Cheffe du Département fédéral des
finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Par courriel à :
vernehmlassungen@sif.admin.ch

Réf. : 25_COU_6279

Lausanne, le 17 décembre 2025

Consultation fédérale sur la modification loi sur les banques et l'ordonnance sur les fonds propres (couverture participation étrangère au moyen de fonds propres de la banque mère des banques d'importance systémique)

Madame la Conseillère fédérale,

Le Gouvernement vaudois tient à remercier le Département fédéral des finances pour l'opportunité qui lui a été donnée de se prononcer sur le projet de modification de la loi fédérale sur les banques et de l'ordonnance sur les fonds propres.

Le Conseil d'Etat soutient la démarche de renforcement du système bancaire suisse. En revanche et à l'image des commissions de l'économie et des redevances, aussi bien du Conseil national que du Conseil des Etats, le Conseil d'Etat, dans sa majorité, enjoint la Confédération à adoucir le projet de réglementation afin d'éviter la mise en place d'exigences excédant celles appliquées aux autres places financières. En l'état, le Conseil d'Etat s'oppose au projet de loi et appelle de ses vœux une réglementation permettant d'atteindre les objectifs visés tout en préservant la compétitivité des banques suisses au niveau international.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez aux présentes lignes, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELLIER.

Michel Staffoni

Copies

- Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (SG-DEIEP)
- Office des affaires extérieures (OAE)